

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LE MANS - 7202 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 05/09/2024 - 7201 - 2014 B 00732 - 804 877 595 - 2 SI FINANCE

2 SI FINANCE

Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 10 000 euros
Siège social : Lieu-dit Fromenteau
72220 SAINT GERVAIS EN BELIN
804 877 595 - RCS LE MANS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DU 18 JUIN 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le **bénéfice de 1 043.76 €** de la manière suivante :

AFFECTATION :

En totalité au compte « Autres Réserves » : **1 043.76 €**

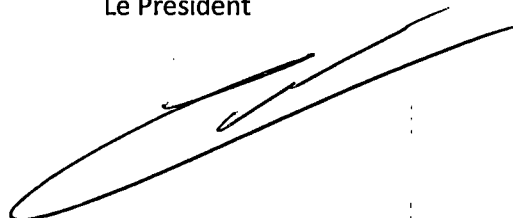
Compte tenu de cette affectation :

Les capitaux propres de la Société s'élèvent à 158 918.38 €,

Le solde du compte « Autres réserves » est de 147 918.38 €.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
Le Président



Désignation de l'entreprise :		2 SI FINANCE										1 2					
Adresse de l'entreprise		Lieu-dit le Fromenteau 72220 SAINT-GERVAIS-EN-BELIN										Durée de l'exercice précédent * 1 2					
Numéro SIRET *		8 0 4 8 7 7 5 9 5 0 0 0 2 0										Néant <input type="checkbox"/> *					
												Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 3					
												Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)												AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *											AB	AC				
	Frais de développement *											CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires											AF	AG				
	Fonds commercial (1)											AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles											AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles											AL	AM				
ACTIF IMMOBILISÉ * IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains											AN	AO				
	Constructions											AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels											AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles											AT	AU				
	Immobilisations en cours											AV	AW				
	Avances et acomptes											AX	AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES *	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence											CS	CT				
	Autres participations											CU	CV	137 057	137 057		
	Créances rattachées à des participations											BB	BC				
	Autres titres immobilisés											BD	BE				
	Prêts											BF	BG				
	Autres immobilisations financières *											BH	BI				
TOTAL (II)												BJ		137 057	BK		137 057
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements											BL	BM			
		En cours de production de biens											BN	BO			
		En cours de production de services											BR	BQ			
		Produits intermédiaires et finis											BS	BS			
		Marchandises											BU	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes											BV	BV			
		Clients et comptes rattachés (3)*											BX	BY			
		Autres créances (3)											BZ	CA	18 280	18 280	
		Capital souscrit et appelé, non versé											CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)											CD	CE			
DIVERS	Disponibilités											CF	CG	5 141	5 141		
	Charges constatées d'avance (3)*											CH	CI				
TOTAL (III)												CJ		23 421	CK		23 421
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)											CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)											CM					
	Écarts de conversion actif* (VI)											CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)												CO		160 478	1A		160 478
Renvois : (1) Dont droit au bail :												CP	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CR	(3) Part à plus d'un an :	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :										Stocks :		Créances :			

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

SAGE Experts-comptables janvier 2023

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		2 SI FINANCE		Néant	*
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....10 000...)	DA		10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG		146 875	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		1 044	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		158 918
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		1 560	
	Dettes fiscales et sociales	DY			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régül.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
		TOTAL (IV)	EC		1 560
	Ecarts de conversion passif *		(V)	ED	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		160 478
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G		1 560		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		2 SI FINANCE		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue	} biens *	FD	FE	FF	
			} services *	FG	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK	FL	
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP		
	Autres produits(1) (11)			FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	1 802	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX		
	Salaires et traitements *			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements *		GA	
			} - dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges(12)			GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 802	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(1 802)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	2 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	846	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	2 846	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	2 846
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	1 044

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2 SI FINANCE		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 846	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 802	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	1 044	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP	
			– Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
Cession Immobilisations				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Amendes et pénalités						
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise										2 SI FINANCE		Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ	D8	D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	KE	KF				
CORPORELLES	Terrains						KG	KH	KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ	KK	KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM	KN	KO				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions			Dont Composants	M2			KP	KQ	KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3			KS	KT	KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	KW	KX				
		Matériel de transport *					KY	KZ	LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	LC	LD				
		Emballages récupérables et divers *					LE	LF	LG				
	Immobilisations corporelles en cours						LH	LI	LJ				
	Avances et acomptes						LK	LL	LM				
	TOTAL III						LN	LO	LP				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G	8M	8T			
Autres participations						8U	137 057	8V	8W				
Autres titres immobilisés						1P		1R	1S				
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U	1V				
TOTAL IV						LQ	137 057	LR	LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	137 057	ØH	ØJ				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						1		3		4			
						par virement de poste à poste		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		à la fin de l'exercice		en fin d'exercice			
						2		à la fin de l'exercice		en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN	CØ	DØ	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO	LV	LW	IX			
CORPORELLES	Terrains						IP	LX	LY	LZ			
	Constructions	Sur sol propre					IQ	MA	MB	MC			
		Sur sol d'autrui					IR	MD	ME	MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions					IS	MG	MH	MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT	MJ	MK	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers					IU	MM	MN	MO			
		Matériel de transport					IV	MP	MQ	MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW	MS	MT	MU			
		Emballages récupérables et divers *					IX	MV	MW	MX			
	Immobilisations corporelles en cours						MY	MZ	NA	NB			
Avances et acomptes						NC	ND	NE	NF				
TOTAL III						IY	NG	NH	NI				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ	ØU	M7	ØW			
	Autres participations						IO	ØX	ØY	137 057	ØZ	137 057	
	Autres titres immobilisés						I1	2B	2C	2D			
	Prêts et autres immobilisations financières						I2	2E	2F	2G			
	TOTAL IV						I3	NJ	NK	137 057	2H	137 057	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4	ØK	ØL	137 057	ØM	137 057		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables, janvier 2023

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le **3 1 1 2 2 0 2 3**

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 2 SI FINANCE Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise 2 SI FINANCE Néant *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PI		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III	NL			NM			NO
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW			Total général non venant (NS + NT + NU)	NY	Total général non venant (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Désignation de l'entreprise <u>2 SI FINANCE</u> Néant <input checked="" type="checkbox"/>					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

Désignation de l'entreprise :		2 SI FINANCE		Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP	UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	UV	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC	17 446	17 446		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	834	834		
	Charges constatées d'avance		VS				
	TOTAUX			VT	18 280	VU	18 280
RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF			
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 560	1 560			
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW				
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX			VY	1 560	VZ	1 560	
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

SAGE Experts-comptables janvier 2023

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise 2 SI FINANCE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N clos le 31/12/2023	
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	1 044
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	574	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	574	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8
			- imposées au taux de 0 %					ZN
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					WN
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
						TOTAL I	1 618	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV
			- imposées au taux de 0 %					WH
			- imposées au taux de 19 %					WP
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	100	
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)						ZX		
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						ZY		
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	X9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	
		Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies A)	ØV	Société investissements immobilier cotées (art. 209C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de crédit (art.39 decies E)	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies F)	YI	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies G)	YL		
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	1 900	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI				
		déficit (II moins I)			282			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	282			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise 2 SI FINANCE			Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	40 258
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	40 258
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	282
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	40 540
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *				
		8X		8Y
		8Z		9A
		9B		9C
Provisions pour dépréciation *				
		9D		9E
		9F		9G
		9H		9J
Charges à payer				
Effort construction		9K		9L
Contribution sociale de solidarité		9M		9N
		9P		9R
		9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN		YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :		▼ ligne WI		▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : 2 SI FINANCE										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
						- Autres réserves	ZD	10 547			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	10 547		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
				Report à nouveau	ZG						
	TOTAL I	ØF	10 547			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	10 547		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7									YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance									YT	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8									XQ	
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	1 709
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES									ST	93
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	1 802
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE									YW	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS									9Z	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									YX	
TVA	- Montant de la TVA collectée									YY	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *									ØB	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	5,57 %
	- Numéro de centre agréé * XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR		1
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies									RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL						
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC						
	Groupe: résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO						
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 2 SI FINANCE Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* <small>(1)</small>	Valeur d'origine* <small>(2)</small>	Valeur nette réévaluée* <small>(3)</small>	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt <small>(4)</small>	Autres amortissements* <small>(5)</small>	Valeur résiduelle <small>(6)</small>
I - Immobilisations* 1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente <small>(7)</small>	Montant global de la plus-value ou de la moins-value <small>(8)</small>	Court terme <small>(9)</small>	Long terme <small>(10)</small>			Plus-value taxable à 19 % (1) <small>(11)</small>
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations* 1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) <small>(9)</small>			(A)			
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) <small>(10)</small>				(B) (Ventilation par taux)		(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % <small>(11)</small>						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 2 SI FINANCE

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,8 %

^② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ^①.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ^①.

^① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

^② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
		À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 2 SI FINANCE					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

Désignation de l'entreprise: 2 SI FINANCE		Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le: 01/01/2023 et clos le: 31/12/2023		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
	TOTAL 1	OX	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
	TOTAL 2	OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
	TOTAL 3	OJ	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	<input type="checkbox"/> EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	Effectifs au sens de la CVAE *	EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)			HX
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation		HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			